



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 15 septembre 2025

- Compte-rendu -

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Laurent ROPERS

➤ **Désignation** d'un secrétaire de séance : Laurent ROPERS,

➤ **Approbation** du procès-verbal de la séance du 26 juin 2025

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 juin 2025.

➤ **Etat des décisions du maire** dans le cadre de sa délégation du Conseil municipal

Conformément à l'article L2122-22 du code Général de Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions qu'il a prises au titre des délégations que lui a confiées le Conseil municipal pour accomplir certains actes de gestion courante durant la durée du mandat :

- Conclusion d'un contrat d'assurance complémentaire avec Groupama pour l'exposition mise à disposition de la bibliothèque municipale par le Conservatoire des Espaces Naturels
- Une concession de cimetière

Fongibilité de crédits sur le budget principal

Virement de crédits sur le budget principal à hauteur de :

- en fonctionnement 878 € du compte 611 « prestations de services » au compte 74119 « dotation de solidarité »
- en investissement 500 € du compte 21351 « autres bâtiments publics » au compte 2041512 « fonds de concours »

Ceci en application de la délégation votée avec le budget primitif, permettant au maire de procéder à ce type de virement de crédits entre chapitres, dans une limite de 7,5% des crédits budgétaires.

➤ **Approbation du PCS** (Plan Communal de Sauvegarde)

La commune de Gennes s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le Plan Communal de Sauvegarde.

➤ **Convention avec GBM** : fonds de concours pour les travaux d'accès à l'école réalisés en 2024

Les travaux réalisés l'an dernier aux abords de l'école et rue de la Maltière impliquent avec un décalage d'un an le reversement d'un fonds de concours par la commune à GBM, qui a assuré la conduite et le financement des travaux en 2024.

Le montant de ce fonds de concours est arrêté à 30,5 % du coût HT des travaux, soit 50 488,63 €. Cette somme a été inscrite au budget communal 2025.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer avec la Présidente de GBM la convention de versement de ce fonds de concours.

➤ **Ecole, rentrée scolaire, périscolaire, Rased**

Le dernier Conseil d'école s'est tenu le 30 juin 2025

Actions et projets de fin d'année scolaire :

- visite de l'école le 1er juillet et le 3 juillet pour les enfants accueillis en première année de maternelle et les nouveaux élèves de primaire.
- visite à la mare forestière avec la fédération de la chasse.
- atelier poterie avec Monsieur Vivant.
- voyage à la ferme de Malpas pour les maternelles, et prêt d'installations pour faire des expériences dans la classe. Au programme : reproduction des animaux, et tout savoir sur comment s'occuper des animaux de la ferme.
- pour les primaires classe découverte dans l'Yonne du 23 au 26 juin.

Rentrée scolaire 2025-2026 :

- Nos trois enseignants restent à l'école, il n'y a pas eu de demande de mobilités

- Départ de 4 Cm2 vers le collège.
- Effectif de rentrée scolaire : 52 élèves, dont :
 - 19 élèves en maternelle (6 PS, 10 moyens et 3 GS)
 - CP et CE1 : 17 élèves
 - CM1 et CM2 : 16 élèves

Le périscolaire :

Retour positif sur les activités proposées le mercredi matin. Treize enfants sont inscrits cette année. En fin d'année les enfants sont partis depuis Gennes en calèche à travers la forêt de Gennes pour se rendre au musée des maisons comtoises à Nancray. Sur ce premier trimestre une intervenante sera présente pour créer un livre d'histoire avec les enfants. Fabrication et découverte des instruments de musique sont également au programme. Il est même prévu que les enfants aillent faire biberonner des petits veaux à la ferme.

Effectifs des garderies : le matin nous avons en moyenne 11 enfants inscrits. Le temps du midi 28 enfants fréquentent la cantine, et le soir ce sont 15 à 18 enfants qui restent en garderie.

Toute l'équipe du conseil municipal souhaite une bonne rentrée à vos enfants, et qu'ils soient heureux de prendre le chemin de l'école le matin.

Eléments rapportés par Anne Sophie PARRIAUX

Scolarisation en RASED : convention de participation financière au fonctionnement du RASED
 Considérant la demande de la commune de Saône, le Conseil municipal décide à l'unanimité une participation financière aux charges supportées par la commune d'accueil pour le fonctionnement et les frais matériels de la classe du RASED de Saône (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté), à hauteur de 1€ par enfant scolarisé, pour l'année 2025. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de participation financière au fonctionnement du RASED.

➤ **Tarifs de cantine et services périscolaires** pour l'année 2025-2026

A la demande de parents d'élèves, nous avons fait établir un autre devis de prestation sur les repas cantine. La conclusion est de conserver le fournisseur actuel La cuisine d'Uzel. Nous ferons une consultation en fin d'année scolaire, sur le tarif et la qualité.

Après présentation, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer ainsi les tarifs suivants à compter de la rentrée de septembre 2025 (évolution de 1,18 % par rapport à l'an dernier) :

Quotient familial	Cantine (garderie du midi incluse dans le tarif)	Garderie matin et soir (tarif par tranche de 25 mn ou ½ h)	Goûter
Tranche 1 : de 0 à 800 €	4,90 €	0,87 €	0,29 €
Tranche 2 : de 801 à 1000 €	6,47 €	1,00 €	0,35 €
Tranche 3 : de 1001 à 1300 €	6,99 €	1,10 €	0,41 €
Tranche 4 : de 1301 à 1600 €	7,34 €	1,28 €	0,47 €
Tranche 5 : plus de 1600 €	7,81 €	1,46 €	0,52 €

Le tarif de la cantine intergénérationnelle pour les adultes est fixé au niveau de la tranche 5, soit 7,81 €.

Ateliers périscolaires du mercredi matin de 9h à 12 h (tarifs inchangés) :

- 50 € par trimestre pour un enfant (ou pour le premier enfant d'une famille de plusieurs enfants)
- 35 € par trimestre à partir du deuxième enfant d'une même famille.

Observation : le prix de revient par repas pour la commune, incluant l'achat du repas et les charges salariales des adultes accompagnateurs est de 13,76 €, soit environ le double du tarif « cantine » facturé aux parents pour un quotient familial moyen. Ceci revient à dire que la commune prend en charge environ la moitié du coût du repas, et les parents l'autre moitié, avec une modulation en fonction du quotient familial.

➤ **Plateau multisport** : attribution du marché, calendrier des travaux

L'appel d'offres concernant la création du plateau multisport a dû être déclaré sans suite et relancé en raison d'une erreur administrative, sur les conseils du service juridique de Grand Besançon. Ceci sans modification du descriptif initial du projet.

À l'issue de ce nouvel appel d'offres, la commission d'appel d'offres réunie le 2 septembre à 18h a proposé de retenir l'entreprise Agospace, pour un montant de 64 126,00 € HT.

Ce contretemps n'aura aucun impact sur le calendrier de réalisation du projet, qui sera mené comme prévu pour un achèvement des travaux avant cette fin d'année. Sauf changement, l'essentiel des travaux devrait pouvoir se réaliser durant les vacances de toussaint.

➤ **Bibliothèque** :

- Nouvelle convention de partenariat 2025-2029 avec la médiathèque départementale

La médiathèque du Doubs propose un renouvellement de la convention destinée à définir le partenariat entre le Département et la Commune pour le développement et la gestion de la bibliothèque municipale. Cette convention est très importante pour le fonctionnement de la bibliothèque, car la médiathèque nous prête régulièrement un ensemble de livres (400), et aussi des jeux mis à disposition des usagers. Elle assure également une aide technique et des formations. La médiathèque demande à travers cette convention que la commune fasse évoluer de 1€ (ancienne convention) à 2€ par habitant ses dépenses annuelles d'achats de livres. Cet effort doit permettre d'améliorer régulièrement l'offre de livres proposés aux lecteurs. Après débat, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les termes de la convention, et d'autoriser le maire à la signer.

Pour mémoire, la bibliothèque compte aujourd'hui 125 lecteurs, dont 64 adultes et 61 jeunes (52 à l'école). Elle dispose de 3300 ouvrages.

- Tarif d'adhésion à la bibliothèque

Le maire propose d'instaurer un tarif d'adhésion au moins à un niveau symbolique pour les usagers de la bibliothèque, revenant ainsi sur des échanges antérieurs avec les membres du groupe bibliothèque. Les membres du groupe bibliothèque restent réservés, craignant un effet dissuasif, et demandent au moins que le tarif soit très modéré. Après débat, le Conseil municipal décide par sept voix pour et deux abstentions d'instaurer une adhésion de 5 euros par an et par foyer pour les usagers de la bibliothèque. Cette mesure ne s'applique pas aux usagers de moins de 18 ans.

- Festival « Biblio-time »

Ce festival d'animation culturelle est organisé cet automne sur le territoire de GBM, en partenariat avec le ministère de la culture et le Département du Doubs (médiathèque). Il consiste en un ensemble d'animations dans douze bibliothèques, dont Gennes.

Le programme à Gennes, du 22 septembre au 28 novembre, prévoit une série d'animations sur le thème de l'eau. Il débutera par l'exposition « Et si... les milieux humides pouvaient parler ? », du 22 septembre au 31 octobre, prêtée par le Conservatoire des Espaces Naturels. L'information sur l'ensemble du programme prévu à Gennes est diffusée par mail et Panneau-pocket.

➤ **Renouvellement d'un bail agricole**

Le contrat de bail à ferme conclu avec l'EARL LA VOIE AU LOUP pour la parcelle communale ZB 314 au lieu-dit « Les Lochières » pour une surface de 16 641 m² arrive à échéance en novembre 2025. Le preneur ayant confirmé son accord, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents le renouvellement du bail pour une période de 9 ans, de 2025 à 2034.

➤ **Intercommunalité** : travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux depuis le 26 juin.

- 30 juin - Sivu Sages réunion sur vestiaires du foot, divers travaux prévus en plusieurs tranches
- 10 juillet – réunion des communes forestières
- 28 juillet – Eclairage public, réunion technique avec Grand Besançon
- 3 septembre – GBM, réunion sur le lotissement, écoulement des eaux pluviales
- 3 septembre - GBM commission des finances
- 5 au 7 septembre – passage de la Ronde de l'espoir, ligue contre le cancer
- 5 septembre – Association des maires ruraux, visio sur l'organisation des élections municipales de 2026
- 9 septembre – réunion des secrétaires de mairie à l'échelle de GBM
- 10 septembre – commission de contrôle financier de GBM

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner

- **Cantine intergénérationnelle** : la cantine est désormais ouverte à tous les adultes qui le souhaitent, sans distinction d'âge, le deuxième jeudi du mois. Inscriptions en mairie (tel ou mail) jusqu'au lundi. Venez nombreux, on mange bien, on passe un bon moment et on rigole avec les enfants.
- **Apéritif dansant des aînés, CCAS** : Les aînés ont répondu nombreux le 5 septembre à l'invitation « apéritif dansant » organisé par les membres du CCAS. Soirée joyeuse, conviviale et très appréciée.

➤ **Questions et informations diverses**

Respect des règles et du bien vivre ensemble - Le Conseil municipal souhaite rappeler quelques règles essentielles pour préserver la qualité de vie dans notre commune.

Déjections canines : Il est demandé à toute personne promenant son chien de **ramasser les déjections**, partout sur l'espace public communal dans le village. On trouve en particulier des déjections près de la ferme de la bascule, sur les aires de jeux et même sur le terrain de football ! Ces lieux sont destinés à tous les habitants, aux enfants et aux sportifs, et doivent rester propres pour la sécurité et le confort de tous. Les promeneurs de chiens doivent être munis de sachets en plastique, et les utiliser.

Clôtures et bâches plastiques - Il est également rappelé que la pose de bâches en plastique en guise de clôture est **interdite**. Toute installation de clôture doit faire l'objet d'une **déclaration préalable de travaux** auprès de la mairie, afin de respecter les règles d'urbanisme et l'harmonie du village. Un recensement a été effectué avec l'architecte des bâtiments de France, et une information a déjà été faite individuellement auprès des habitants concernés. La plupart des bâches ont été retirées, mais il en reste. Une mise en demeure va donc être effectuée par l'architecte des bâtiments de France.

Vitesse automobile, rond-point et panneau stop – des excès de vitesse manifestes sont toujours signalés, notamment (mais pas seulement) rue de la Maltière sur le tronçon pourtant désormais équipé de chicanes. Le rond-point entre la rue de Besançon, la rue des Vanniers et la rue de l'Enclos est toujours pris souvent du mauvais côté. Et le stop de la rue des Vignes reste virtuel pour nombre d'automobilistes. Nous appelons à plus de responsabilité, et demanderons un renforcement des contrôles de gendarmerie si la situation perdure.

Ces rappels ne visent qu'un seul objectif : favoriser le **respect mutuel**, la **responsabilité individuelle** et le **bien vivre ensemble**.

Panneau-Pocket, rappel - Chacun est invité à télécharger l'application Panneau-Pocket, qui permet de recevoir en direct diverses informations diffusées par la mairie.

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 01/07/2025 : permis de construire 025 267 25 C0005 – Edifier une maison individuelle – Lotissement « L'Orée des Landes » Lot 15 – parcelle cadastrée AB 71, 202 et 203

Le 01/07/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0010 – Edifier un local technique Télécom et une clôture – Au Chauchoux – parcelle cadastrée AA 157

Le 03/07/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0015 – Edifier un appentis – rue des Vignes – parcelle cadastrée AA 76 et 295

Le 31/07/2025 : permis de construire 025 267 25 C0008 – Edifier un carport – rue de l'Enclos – parcelle cadastrée AA 212 et 213

Le 01/08/2025 : permis de construire 025 267 25 C0009 – Edifier une maison individuelle – Lotissement « L'Orée des Landes » Lot 13 – parcelle cadastrée AB 268

Le 21/08/2025 : prorogation certificat d'urbanisme opérationnel 025 267 23 C0004 – Construction de 2 bâtiments d'habitation – Derrière chez Piton – parcelle cadastrée AB 47

Le 25/08/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0017 – Supprimer une haie et la remplacer par une clôture – rue des Groseillier – parcelle cadastrée AA 15

Le 26/08/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0016 – Edifier une isolation thermique par l'extérieur + enduit, des ouvertures de baies extérieures, changer des menuiseries extérieures, création d'une terrasse suspendue en lieu et place auvent, et remplacer le garde-corps du balcon existant par garde-corps en acier – rue des Landes – parcelle cadastrée AB 119

Le 27/08/2025 : permis de construire 025 267 25 C0010 – Edifier une maison individuelle et un

garage – Lotissement « L’Orée des Landes » Lot 11 – parcelle cadastrée AB 266

Le 27/08/2025 : permis de construire 025 267 25 C0011 – Edifier une maison individuelle – Lotissement « L’Orée des Landes » Lot 10 – parcelle cadastrée AB 265

Urbanisme : Retrait de décision

Le 24/07/2025 : permis de construire 025 267 24 C0004 – Edifier une maison individuelle – Lotissement du Bouchet des Charmes « Lot n°3 » – parcelles cadastrées AB 230, 234 et 238

Urbanisme : Dossiers refusés

Le 01/07/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0012 – Edifier des panneaux photovoltaïques – Chemin du Quarcet – parcelle cadastrée AB 5

Urbanisme : Rejet tacite

Le 22/07/2025 : permis de construire 025 267 25 C0002 – Mise en place d’un mobil-home à destination d’habitation – rue du Bouchet des Charles – parcelle cadastrée AB 253

Le 25/08/2025 : permis de construire 025 267 25 C0003 – Edifier un bâtiment industriel, des panneaux photovoltaïques et un portail – Lotissement du Chaucheux « Lot n°3 » – parcelles cadastrées AA 155

Le 26/08/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0011 – Rénovation d’une toiture de garage, édification d’un bûcher et d’une clôture – rue de la Côte de Joux – parcelle cadastrée AB 54

Le 11/09/2025 : permis de construire 025 267 25 C0004 – Construction d’un bâtiment industriel – Lotissement du Chaucheux « Lot n°4 » – parcelle cadastrée AA 155

Concession cimetière : Mr SIMONDON Jean

Etat civil :

Le 05/07/2025 : Mariage de Monsieur François LHOMOND et Madame Esther SIMONDON. Toutes nos félicitations et vœux de bonheur.

Le 12/07/2025 : Décès de Madame Frédérique SIMONDON. Nous présentons nos sincères condoléances à la famille.

Le 09/08/2025 : naissance à Besançon d’Auguste, dont les parents, Brieux STIEVENART et Léa ISABEY sont domiciliés dans notre village. Bienvenue à Auguste et félicitations aux heureux parents.

Date du prochain Conseil municipal : lundi 27 octobre 2025